

ARRETE DU MAIRE



0-0-0-0-0-0-0-0-0

**Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
Rue du Lieutenant Lespagnol
Du 21/10/2024 au 08/11/2024 de 7h00 à 17h00**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de monsieur Eric BABILON de la S2ei pour le compte de STRASBOURG Electricité Réseaux

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation lors de travaux de nouveau raccordement collectif SNS 17 rue du Lieutenant Lespagnol.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant rue du Lieutenant Lespagnol, côté impair, entre l'intersection avec la rue des Serruriers et la place de la Fontaine du 21/10/2024 au 08/11/2024 de 7h00 à 17h00.
- Article 2** Le trottoir côté impair étant impraticable, les piétons seront invités à rejoindre le trottoir d'en face et les cyclistes l'autre côté de la chaussée.
- Article 3** La circulation des véhicules du sud vers le nord dans la rue du Lieutenant Lespagnol sera maintenue en sens unique du rond-point de la Fontaine vers la rue de Wolfisheim.
- Article 4** La circulation des véhicules du nord vers le sud sera déviée vers la rue de Wolfisheim / rue Charles Ehret / rue Joseph Graff / rue de Lingolsheim, avec des panneaux de déviations placés dès le carrefour de la boulangerie Troestler.
- Article 5** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenu par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 6** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 7** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 8** Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- S2ei, monsieur Eric BABILON
- CTS et CTBR

Holtzheim le 17 octobre 2024

Par délégation du Maire

L'adjoint Bruno MICHEL

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains a coat of arms and the text "MUNICIPALITE DE HOLTZHEIM (Bas-Rhin)".